

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JANVIER 2014 À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Madame Lisette Côté  
Madame Guylaine Jacques  
Madame Renée Lessard  
Monsieur Charles Vachon  
Monsieur Rock Carrier  
Monsieur Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert, Directrice générale adjointe est présente à la réunion.

**PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**Ordre du jour  
13 janvier 2014**

- 1- Prière et ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 2 et du 9 décembre 2013 : réunion régulière et session spéciale du budget
- 4- Acceptation des comptes
- 5- Règlement 01-2014, Taux de taxation 2014
- 6- Vente pour taxes 2014 (date limite 20 février 2014) faire suivi liste personnes endettées
- 7- Résolution pour intervention emprises du MTQ
- 8- Identifier la salle du conseil à l'extérieur de l'édifice
- 9- Politique Familiale
- 10- Service Incendie: A) Parole au directeur incendie  
B) Rapport annuel 2013  
C) Rencontre avec Martine St-Onge, le 21 janvier à 18h. Représentants du service incendie à la table du conseil sont les bienvenues  
D) Équipe régionale en recherche de causes et circonstances d'un incendie
- 11- Voirie
- 12- Correspondance  
- Cotisation ADMQ 407\$ plus taxes  
-
- 13- Loisirs : A) Résumé rencontre TJU B)  
C) D)
- 14- Varia : A) Déneigement Serge Carrier changement de nom de Compagnie  
B)  
C)
- 15- Période de questions
- 16- Levée de l'assemblée

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

01-01-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
QUE l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants :**  
4-b) suivi budgétaire  
13- b) Semaine de relâche

- c) Plaisirs d'hiver
- d) Cours de Zumba
- e) Patinoire
- 14- b) Extra pacte rural

ADOPTÉE

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE  
DU 2 DÉCEMBRE ET SÉANCE SPÉCIALE BUDGET DU 9  
DÉCEMBRE 2013**

Attendu qu'une copie des procès-verbaux a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

02-01-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les procès-verbaux des séances du 2 et 9 décembre 2013 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

**ACCEPTATION DES COMPTES**

03-01-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, au montant de 57366.49\$ pour la Municipalité et 14007.62\$ pour Etchemins en Forme, pour un total de 71374.11\$, soit acceptée et payée, selon les modalités de notre règlement numéro 03-2011 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

La liste des transferts a été remise aux membres du conseil.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 01-2014 TAUX DE TAXATION  
POUR L'ANNÉE 2014**

Il y a dispense de lire le règlement, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi. Chacun des membres du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture. Madame Lyse Audet mentionne les grandes lignes du règlement au bénéfice des contribuables présents dans la salle.

**RÈGLEMENT NUMÉRO : 01-2014**

**ATTENDU** QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par Madame Lisette Côté lors de la séance régulière de ce Conseil tenue le 02 décembre 2013;

**ATTENDU QUE** le budget pour l'année 2014 est de : 1 382 574\$

04-01-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE ce conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi que ce qui suit à savoir :

**DISPOSITION GÉNÉRALE**

Les taxes imposées et les tarifs de compensation inclus dans ce règlement sont exigibles également d'une personne qui est propriétaire

ou occupant d'un immeuble compris dans une E.A.E. (Entreprise Agricole Enregistrée) et doivent être acquittés.

### **TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Qu'une taxe de .7990\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2014, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 428 113\$.

### **TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Qu'une taxe de 0.0989\$ du 100.00\$ d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année financière 2014, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 52 976\$.

### **TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 03-2008 CAMION INCENDIE**

Qu'une taxe de .1027\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2014, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 55 026\$. Cette taxe servira pour le remboursement du «règlement d'emprunt 03-2008 » du camion incendie, ce montant qui est chargé à l'ensemble des contribuables.

### **FINANCEMENT PERMANENT #1, #2 & #3**

### **TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET TRAVAUX DE VOIRIE**

Qu'une taxe de 0.0377\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2014, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 20 162\$. Cette taxe servira pour le remboursement du financement permanent «règlement d'emprunt 04-2002» montant qui correspond au 25% qui est chargé à l'ensemble des contribuables.

### **TAXE DE SECTEUR**

Qu'une taxe de secteur est imposée pour assumer le coût du remboursement de la dette issue des travaux effectués pour le branchement à l'égout, selon les ententes prises par chacun. Pour l'année 2014, le taux d'intérêt est fixé à 0,65%. Taxe de secteur (capital et intérêt) pour le matricule 0930 87 0024 au montant de 1009.49\$. Taxe de secteur (capital et intérêt) pour le matricule 1032 31 5470 au montant de 896.53\$. L'imposition de cette taxe de secteur sera maintenue jusqu'à l'acquittement desdites dettes, et assimilable comme une taxe foncière et devra être acquittée, selon les ententes signées par chaque contribuable. Tout retard portera intérêt au taux en vigueur selon le règlement de taux de taxation de l'année courante.

### **TAXES DE SERVICES**

### **TARIF FIXE UNITÉ DESSERVI RÉSEAU ÉGOUT**

QU'un tarif fixe de 409.90\$ soit chargé aux unités desservies, selon les spécifications du règlement 04-2002, pour un revenu de 60 488\$.

## **TARIF FIXE OPÉRATION RÉSEAU ÉGOUT**

QU'un tarif fixe de 185.83\$ soit chargé, pour les frais d'opération du site de traitement des eaux usées, aux unités desservies raccordées au réseau d'égout, pour un revenu de 25 100\$.

## **TARIF FIXE OPÉRATION RÉSEAU ÉGOUT (déphosphatation)**

QU'un tarif fixe de 22.21\$ pour rembourser les frais de l'étude pour la déphosphatation du site de traitement des eaux usées effectuée en 2013, pour un montant de 3000\$.

## **TARIF POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

QU'un tarif annuel pour chaque habitation, logement, commerce, chalet, cabane à sucre, et exploitations agricoles enregistrées, soit exigé et prélevé pour l'année financière 2013 pour le service d'enlèvement de transport et de disposition des ordures ménagères, ainsi que pour la collecte des matières recyclables pour des revenus de 65 213.\$, et réparti comme suit :

- Résidence et logement -----	140\$
- Commerce lié à la résidence -----	210\$
- Chalet et résidence secondaire -----	70\$
- Commerce -----	210\$
- Cabane à sucre -----	46\$
- Ferme et sa résidence -----	245\$
- Ferme seule -----	175\$

## **TARIF POUR TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

QU'un tarif de 27\$ pour chaque habitation, logement, commerce, chalet, cabane à sucre, et exploitation agricole enregistrée soit chargé pour le traitement des boues de fosses septiques, les revenus seront de 10 449\$.

## **TARIF FIXE POUR TRAITEMENT EAU & ÉGOUT DESSERVI PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ET TAXE PISCINE SECTEUR LAC-ETCHEMIN**

QU'un tarif fixe de 347\$ soit chargé aux 6 contribuables de Sainte-Rose qui sont desservis par la municipalité de Lac-Etchemin pour les eaux et les égouts : 171\$ pour l'eau, 151\$ pour les égouts et 25\$ pour la réserve. Un tarif de 59.85\$ sera facturé pour le propriétaire d'une piscine desservi par Lac-Etchemin. Un revenu de 2141.85\$. Ce tarif est payable en 1 seul versement le 3 mars 2014.

## **NOMBRE DE VERSEMENTS**

Tout contribuable qui aura un compte de taxes de plus de 300\$ (trois cents dollars) sur chaque unité d'évaluation pourra se prévaloir d'acquitter son compte en 5 versements aux dates suivantes: 3 mars 2014, 17 avril 2014, 6 juin 2014, 8 août 2014 et 19 septembre 2014 comme le prévaut l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité Municipale.

## **TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le privilège de payer par versement n'est plus accordé et le solde du compte entier devient immédiatement exigible. Le taux d'intérêt applicable sera de 10% sur le solde dû. Des frais d'administration au montant de 30\$ seront aussi chargés à ceux à qui l'on devra faire des réclamations par courrier recommandé. Une facturation ne sera pas faite pour les

comptes de moins de deux dollars. Les règles prescrites dans le présent règlement s'appliquent aussi aux autres taxes ou aux autres comptes et compensations municipales que la municipalité perçoit. Des frais de 30\$ seront exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

### **REGROUPEMENT DES TARIFS POUR LES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ**

Attendu que des biens et services sont offerts par la Municipalité moyennant des tarifs. Ceux-ci font partie intégrante du règlement de taux de taxation annuel et sont par conséquent révisés chaque année. Tout tarif inclus ci-après pourra être révisé par résolution en cours d'année.

<b>PRODUIT</b>	<b>PRIX</b>	<b>SPÉCIFICATIONS</b>
Photocopie	0,50\$	
Photocopie couleur	2,00\$	
Copie matrice graphique	1,50\$	Au bureau
	5,00\$	Par fax ou par la poste
Confirmation taxes	10,00\$	Notaire ou autre demandeur
Télécopie	1,50\$	Par page sauf page de garde (gratuite)
Boyau usagé (serv. Incendie)	25,00\$	
<b>ANNONCE JOURNAL MUNICIPAL</b>		
3 lignes	10,00\$	
4 à 6 lignes	15,00\$	
7 à 9 lignes	20,00\$	
Insertion d'une circulaire imprimée par le client	10,00\$	
Avis public dérogation mineure	50,00\$	
Bac vert ou bleu	93,00\$	Tarif ajusté dans l'année si augmentation lors de l'achat par la municipalité
<b>TUYAUX USAGÉS</b>		
Béton 8 pieds	30,00\$	
Béton 4 pieds	20,00\$	
PVC 18 po x 20 pieds	75,00\$	
PVC de 24 po x 20 pieds	100,00\$	
PVC de 30 po x 20 pieds	150,00\$	
<b>TARIF DÉGEL PONCEAU</b>		
Salaire horaire des employés présents + bénéfices marginaux + tarif des camions		
Camion autopompe	85,00\$	L'heure
Unité d'urgence et/ou Camion voirie	40,00\$	L'heure
<b>TARIF INTERVENTION SERVICE INCENDIE POUR NON-RÉSIDENT</b>		
Camion autopompe	235,00\$	L'heure + salaire horaire des pompiers présents + bénéfices marginaux
Unité d'urgence	90,00\$	
Camion voirie	40,00\$	L'heure
<b>LOCATION SALLE</b>		
Salle communautaire	50,00\$	2hres + 25\$ l'heure pour une réunion
Salle communautaire	125,00\$	(repas ou social)
Salle communautaire	250,00\$	(décès)

Local des loisirs	125,00\$	Lumière patinoire 25\$
Local 691, rue Carrier	50,00\$	
<b>PRÊT D'ÉQUIPEMENT (chaise, table ou autre)</b>	50,00\$	Par déplacement, si en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal
<b>TRACTEUR (situation d'urgence seulement)</b>	70,00\$	L'heure

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication.**

**ADOPTÉ, le 13 janvier 2014**

**Avis de motion donné le 2 décembre 2013**

**Affiché le 14 janvier 2014**

\_\_\_\_\_  
Lyse Audet  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Hector Provençal, maire

### **VENTE POUR TAXES 2014**

**Des lettres par courrier recommandé seront envoyées à ceux qui n'ont pas donné de réponses, ni pris d'arrangement pour payer leurs taxes.**

**Des frais de 30\$ seront chargés à ces contribuables, tel que prévu à notre réglementation. Si ces personnes ne prennent arrangements avant la réunion du mois de février ils pourront se retrouver en vente pour taxes.**

### **RÉSOLUTION POUR INTERVENTION EMPRISES DU MTQ**

ATTENDU QUE la municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueducs et d'égouts, etc.) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité doit préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports du Québec;

**05-01-2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000,00\$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE

### **IDENTIFIER LA SALLE DU CONSEIL À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE**

**06-01-2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Guylaine Jacques**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'on va procéder à l'identification de la salle du conseil sur une plaque semblable à celle du Centre multi.

ADOPTÉE

## **POLITIQUE FAMILIALE**

### **SERVICE INCENDIE**

#### **Parole au directeur incendie**

#### **Démission d'un pompier**

07-01-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
D'accepter la démission de Madame Julie Boily en date du 13 janvier 2014.  
ADOPTÉE

#### **Rapport annuel 2013**

1 incendie de cheminée  
3 demandes d'entraide à St-Prosper  
2 sorties diverses  
3 fausses alarmes  
42 heures d'entraînement.

En 2013, six de nos pompiers ont suivi la formation « pompe incendie » et tous ont réussi.

Nous avons acheté une valise gestion des opérations, deux bunkers et les chapeaux ont tous été changés.

#### **Rencontre avec Martine St-Onge, le 21 janvier 2014 à 18h**

#### **Équipe régionale en recherche de causes et circonstances d'un incendie**

08-01-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE les membres sont en accord avec la formation d'une équipe régionale en recherche de causes et circonstances d'un incendie.  
ADOPTÉE

09-01-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
D'autoriser l'achat d'un coude d'aspiration au coût de 317.75\$ taxes incluses pour le service incendie  
ADOPTÉE

### **VOIRIE**

Les membres du conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal.

### **CORRESPONDANCE**

#### **Demande des fermières**

10-01-2014

**IL EST PROPOSÉ UNANIMEMENT  
ET RÉSOLU**  
QUE les membres du conseil sont unanimes et refusent d'enlever le loyer mensuel chargé au Cercle de fermières Ste-Rose. Que les coûts reliés à l'utilisation de leur local ne sont pas couverts par ce loyer mensuel.  
ADOPTÉE

### Élection à la FQM

11-01-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE les membres du conseil appuient les candidatures suivantes : M. Hervé Blais et M. Normand Laframboise.  
ADOPTÉE

### Bac pour recyclage

12-01-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
DE faire l'achat de bac pour le recyclage pour nos locaux : bibliothèque, salle communautaire, salle multi et local des loisirs.  
ADOPTÉE

### Cotisation ADMQ

13-01-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE le renouvellement à l'ADMQ pour la directrice générale soit fait et que les frais d'adhésion de 407\$ plus taxes pour l'année 2014 soient acquittés par la municipalité.  
ADOPTÉE

### LOISIRS

#### Résumé rencontre TJU du 18 décembre

14-01-2014

Les membres du conseil ont reçu une copie du résumé de la rencontre pour la préparation du terrain de jeux unifié de l'été 2014.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Guylaine Jacques  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE la tarification décidée le 18 décembre 2013 pour le terrain de jeux unifié 2014 soit acceptée. Que les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford s'engagent à payer un éventuel déficit, à la municipalité qui prendra en charge l'administration du terrain de jeux unifié, et qu'ils désirent que les municipalités de St-Benjamin et St-Louis confirment par résolution qu'ils s'engagent également à payer leurs parts au prorata des inscriptions.  
ADOPTÉE

### SEMAINE DE RELÂCHE

15-01-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE les membres du conseil autorisent les dépenses nécessaires à l'organisation de la semaine de relâche.  
ADOPTÉE

### VARIA

#### Déneigement Serge Carrier

16-01-2014

ATTENDU QU'un contrat de déneigement a été accordé à « Déneigement Serge Carrier » jusqu'à la saison 2013-2014 inclusivement;  
ATTENDU QUE M. Serge Carrier nous transmet, depuis décembre 2012, sa facturation concernant ledit contrat sous la dénomination « 9264-1471 Québec Inc. » au lieu de Déneigement Serge Carrier comme dans le contrat accordé;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier**



**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil sont en accord à ce que les versements pour le contrat de déneigement soient faits au nom de 9264-1471 Québec Inc.

ADOPTÉE

**EXTRA RÉNOVATION AU LOCAL DES LOISIRS**

17-01-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accorder le contrat pour la pose d'un lavabo pour la salle de bain pour les handicapés au prix de 1397\$ plus taxes au local des loisirs et couper le palier tel que la soumission au prix de 700\$ à Les constructions A. Beaudoin & Fils Inc.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

18-01-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE cette assemblée soit close, il est 21 heures 02 minutes.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Hector Provençal  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lyse Audet  
Secrétaire-trésorière  
et directrice générale

**Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

\_\_\_\_\_  
Hector Provençal, maire